I-INTRODUCTION

Dans le souci d'intégrer les populations riveraine de la foret communale de BATOURI dans la gestion participative de la foret communale comme prévue dans la DECISION N° 1354/D/MINFOF/CAD du 26 AOUT 1999, une réunion de concertation dans le cadre de la mise en place des comités paysans foret (CPF) pour le compte de la foret communale de BATOURI s'est tenue à BATOURI le 06 AOUT 2010 entre la COMMUNE , le MINATD, le MINFOF, les FORCES DE L'ORDRE et les AUTORITES TRADITIONELLES dans la salle de délibération de ladite commune.

Le but de cette réunion était : édifier les autorités traditionnelles sur le concept de CPF, voir si aucun village riverain n'a été omis, valider le découpage des villages en secteurs (CPF) et élaborer le calendrier de descente dans les villages pour la sensibilisation ainsi que le plan d'action de la mise en place des CPF

Cette réunion était présidée par la cellule de foresterie communale de BATOURI en ces personnes de DJONMAILA (technicien supérieur des eaux et forets personne ressource) et de NDJOME James (chef de ladite cellule)

I-PARTICIPATION

Etaient présents à cette réunion :

- le sous-préfet de l'arrondissement de BATOURI
- le maire de la commune de BATOURI
- le délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- le commissaire spécial de la KADEY
- le commandant de la brigade ter de BATOURI
- les autorités traditionnelles
- deux journalistes de la radio communale de BATOURI
- quelques personnes (voir l'annexe)

I- OUVERTURE

L'allocution d'ouverture à été tenue tour à tour par le maire qui souhaite la bienvenue à toute la salle en même temps félicite tous les participants d'avoir répondu présent à l'invitation et le sous-préfet qui demande aux autorités traditionnelles d'être très attentif car les CPF auront des rôles primordiaux à jouer tant sur le plan économique que

III-SENSIBILISATION

Il était question que le concept CPF soi t bien perçu par les autorités traditionnelles et de faire ressortir :

- le cadre réglementaire
- les objectifs de la mise en place de CPF
- le rôle des CPF
- les acteurs d'un CPF
- la composition d'un CPF
- le traitement des membres du CPF

III-1 DEFINITION DES TERMES

COMITE groupe de personnes choisies dans un village pour s'occuper d'une affaire

PAYSAN quelqu'un qui vit en zone rurale

FORET espace qui va du derrière de nos maisons et qui contiens arbres, plantes, rivières, sol aussi riches et variés qui servent pour satisfaction de nos besoins vitaux.

COMITE PAYSAN FORET: groupe de personnes choisis par les membres d'un village pour s'occuper des rapports entre les populations de ce villages d'une part et avec les autres acteurs de la foret d'autre part. Pour que le concept comité paysan foret soit bien perçu, il fallait comprendre aux autorités traditionnelles que les membres des CPF sont comme des députés et ont pour rôle de défendre les droits des populations auprès de la commune et de l'administration en charge des forets et c' est la population qui choisit ces membres.

III – 2 CADRE REGLEMENTAIRE

La décision N° 1354/D/MINEF/CAB du 26 novembre 1999 du MINEF, fixant les procédures du classement des forets du domaine forestier permanent de la république du Cameroun, dans son annexe, institue la notion de CPF et précise les objectifs, mandat et constitution de ces organisations communautaire

III-3 OBJECTIFS DE LA MISE EN PLACE DES CPF

La mise en place des CPF permet de :

- partager des connaissances sur la législation forestière et le massif forestier
- intégrer les initiatives locales dans le plan d'aménagement

- créer les emplois
- donner de l'importance aux initiatives locales

III-4 ROLE DES CPF

Le CPF favorise le dialogue, la concertation et les discussions entre les populations et les acteurs du foret

III-5 ACTIVITES DE CPF

- **sensibilisation :** organiser des séances de discussion, faire bien connaitre la loi forestière, vulgariser le plan d'aménagement, aider la population à s'organiser
- **information :** collecter les informations et sujétions des populations, rechercher et diffuser les informations utiles concernant l'aménagement forestier, informer l'administration forestière sur préoccupations des populations informer la population et la commune.
- **Surveillance et contrôle** : surveiller les limites, coupes illégal du bois et des PFNL, le braconnage, l'exploitation illégale des ressources minières, accompagner l'administration forestière lors des missions de répression

III- 6 COMPOSITION D'UN CPF

Le CPF comprend 8 membres qui sont :

- Le représentant des chefs de village
- Un membre du comité de développement du secteur
- Un représentant des élites intérieur
- Un représentant des élites extérieur
- Deux représentantes des associations des femmes
- Un représentant des planteurs
- Un représentant des jeunes

III – 7 TRAITEMENT DES MEMBRES DES CPF

Les membres d'un CPF ne sont pas des employés de la commune mais fonctionne comme toute organisme autonome, les CPF s'autofinancer autant que possible. le fonctionnement des doit être pris en compte dans le PAO et le budget de la cellule mais il importe donc que les membres des CPF soient suffisamment entreprenant pour fonctionner de manière autonome.

IV- QUELQUES REACTIONS DES AUTORITES TRADITIONNELLES

- Est que la voix des représentant des chefs ne va-t-elle pas primer sur les autres voix ? n'est t'il pas possible que tous les chefs des villages formant le CPF soient des membres ?

V- NOMBRE DES VILLAGES RIVERAINS A LA FORET

Avant la réunion 20 villages étaient identifiés mais pendant la réunion, on a constaté que 5 village étaient oubliés et considérés comme des sous villages. La foret communale comporte désormais 25 villages riverains

VI – DECOUPAGE DES CPF PAR SECTEUR

Compte tenu des distances séparant les villages et après une longue discussion avec les autorités traditionnelles, l'entente s'est portée sur le découpage ci-après et 5 CPF restent à être créer

Dénomination des CPF	Localisation concernées
I	Pater Lobi Dimako Lombaya
II	Kombo a mougou Mbendissola Bakombélé
III	Narké I Kambélé I Narké II
IV	Kambélé II Ndem Djira
V	Ambanga Amédjoumé Abéganga Nguemo ngoura II
VI	Bélita II Mbounou Nguété
VII	Ngagam Ndamono Nambalo Naboubou

VII – CALENDRIER DE DESCENTE DANS LES VILLAGES POUR LA SESIBILISATION DE LA POPULATION SUR LE BIEN FONDE DES CPF

Le calendrier ci-dessous à été adopté lors de la réunion

DATES	HEURES	VILLAGE	OBSERVATIONS
Mardi 17/08/2010	9h-11h	Pater	
	12h-14h	Lobi	
	15h-17h	Dimako	retour
Mercredi 18/08/2010	9h-11h	Lombaya	
	12h-14h	Kombo-amougou	
	15h-17h	Mbéndissola/bakombélé	retour
Jeudi 19/08/2010	9h-11h	Narké I	
	12h-14h	Kambélé I	
	15h-17h	Naké II	retour
Vendredi 20/08/2010	9h-11h	Kambélé II	
	12h-14h	Ndem	
	15h-17h	Djira	retour
Mardi 24/08/2010	9h-11h	Ambanga	
	12h-14h	Abéganga	
	15h-17h	nguemo	retour
Mercredi 25/08/2010	9h-11h	Ngoura II	
	12h-14h	Amédjoumé	
	15h-17h	Bélita III	retour
Jeudi 26/08/2010	9h-11h	Mbounou	
	12h-14h	Nguété	
	15h-17h	Ngangam	retour
Vendredi 27/08/2010	9h-11h	Ndamono	
	12h-14h	Nambalo	
	15h-17h	naboubou	retour

PLAN D'ACTION DE LA MISE EN PLACE DES CPF

Le plan d'action ci-après est présenté et adopté par toutes les parties prenantes

.

ACTIVITES	RESPONSABLE	PERIODE	COUT	RESULTATS ATTENDUS
Exploitation des documents disponibles	C F C			Calendrier de descente dans les villages établi
Réunion de concertation entre les parties prenantes	MINATD, MINFOF, Commune, autorités traditionnelles, commandant ter de Batoumi, commissaire spécial	06/08/2010	MINATD = 50 000 MINFOF= 30 000 AUTR TR = 200 000 Cocktail = 120 000 Organisation=50 000 **TOTAL= 450 000**	Le plan d'action est présenté et validé par toutes les parties prenantes, les rôles et responsabilités de chaque partie sont défis et la validation du calendrier de la descente dans villages ainsi que le découpage des villages par secteur
Réunion de sensibilisation dans les villages	MINATD, MINFOF, Commune, autorités traditionnelles, populations	Du 17/08/2010 Au 27/08/2010	Transport = 100 000 Heb/rat = 100 000 Organisatio= 100 000 **TOTAL = 300 000**	Les populations sont informées sur les rôles de la CPf, son importance, son processus, sa stratégie, les représentants des populations sont désignés
Réunion par secteur	MINATD, MINFOF, Commune, autorités traditionnelles, populations	Du 22/09/2010 Au 24/09/2010	Transport = 50 000 Heb/rat = 50 000 Organisation=100 000 **TOTAL = 200 000**	La sensibilisation répétée, arrêt des dates des élections
Election proprement dite	MINATD, MINFOF, Commune, autorités traditionnelles, populations, commandant de brigade ter, commissaire spécial	Du 06/10/2010 Au 08/10/2010	MINATD = 300 000 MINFOF= 300 000 AUTR TR = 300 000 Transport= 65 000 Organisation= 80 500 **TOTAL= 1 045 000**	Les membres des CPF sont élus
Suivie de la signature de l'acte de désignation	MINATD, CFC, CPF	Octobre et novembre 2010	**150 000**	Légalisation des CPF
Elaboration d'un plan d'accompagnement des CPF	CTFC, CFC, CPF, MINFOF	Décembre 2010	Heb = 200 000 CPF = 50 000 Organisation = 50 000 **TOTAL = 300 000**	Plan élaboré
Total			**2 445 000**	

CLOTURE

Le mot de clôture a été prononcé successivement par le maire qui souhaite un bon retour à tous les participants et chacun transmette les grandes lignes de la réunion à sa population et du sous-préfet qui demande à son tour aux chefs d'être de s'intéresser par se projet (foret communale) qui n'est pas l'affaire du maire plutôt leur affaire et que l'exploitation de la foret communale aura une durée de 30 ans et quelque soi la stratégie politique du maire actuel l'âge pèsera sur lui.

X - OBSERVATIONS

Après explication des messages de sensibilisation en langue locale, les réactions du coté des autorités traditionnelles se sont multipliées, compte tenu des messages échangés, les responsabilités de chacun sont définies ainsi :

- Les autorités administratives supervisent le processus de mise en place (sensibilisation, information et élection) et homologuent les résultats des élections par un acte administratif et règlent les litiges, veillent au fonctionnement de CPF.
- Le service MINFOF sensibilise d'avantage les populations et les membres du CPF sur la loi et textes sur l'exploitation des ressources naturelles et contribue aussi à l'encadrement des CPF
- Les autorités traditionnelles assistent et mobilisent les populations autour des actions relatives aux CPF

XI – SUGGESTION

Pour que la sensibilisation atteigne ses objectifs il est souhaitable que le message soit traduit en langue locale

XII – ANNEXE

Fiche de présence

LE CHEF CELLULE DE FORESTERIE

COMMUNALNDJOME JAMES

REGION DE L'EST **REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

DEPARTEMENT DE LA KADEY **Paix-Travail-Patrie**

COMMUNE DE BATOURI

SECRETARIAT GENERAL **Batouri,**

N° 03-/ L / SG / BRI

RAPPORT DE LA REUNION DE CONCERTATION ENTRE LES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DES COMITES PAYSANS FORET (CPF) POUR LE COMPTE DE LA FORET COMMUNALE DE BATOURI

DEVOIR 8

1- Une mère séropositive donne naissance à un enfant séronégative. A près fusion des gamètes male et femelle le fœtus est entouré par un placenta qui le protège contre tous les attaques microbiens .mais lors de l'accouchement il peut arriver que des lésions se créent chez le nouveau né et surtout pendant la section de l'ombré-ombilicale que la maladie peut se transmettre. En Cas d'absence de lésion et des précautions lors de la section de l'ombré-ombilicale, l'enfant peut naitre sans maladie mais la voie qui est la plus sure est la naissance par sais arienne.
2- La période de séroconvergence ou période sérologiquement muette est une période où l'infection vient de se réaliser. Pendant cette période le taux des défenseurs de l'organisme est normale et le dépistage fait à cette période ne donne pas un résultat mais il faut attendre au moins 18mois pour obtenir un résultat fiable

DEVOIR 9

1- Pour s'assurer que l'aménagement est durable et ne souffre d'aucune infraction il faut :
   - impliquer fortement les populations riveraines à travers les CPF pendant la réalisation du plan d'aménagement pour que aucun problème nait pendant l'exploitation sur l'affectation des terres et surtout sur le droit d'usage
   - bien assurer la survie des CPF pour qu'ils jouent bien leur rôles et activités à savoir : contrôle des limites ; délimitation des limites ; surveillance et contrôle du massif etc…..
   - vulgariser le plan d'aménagement auprès des populations pour qu'elles sachent ce qu'il y – a lieu de faire
   - la CFC doit aller régulièrement en foret pour savoir si les travaux qui y sont menés respectent le plan d'aménagement
   - la CFC doit se renseigner régulièrement Auprès de l'exécutif communal sur le bilan économique et financier inscrit dans le plan d'aménagement afin que celui-ci soit respecté
2- les options possibles de l'exploitation d'une foret communale sont :
   - **en régi :** c'est une forme d'exploitation ou la commune exploite elle même sa foret et peut installer une scierie pour la transformation des bois et est ex honorée de taxe d'abattage mais verse au trésor public autre taxes à savoir : entrée usine ; progressive ; sortie.

     Les ventes du se fond par :

- par adjudication (le préfet préside la séance publique) qui procède par : enchères descendantes ou enchère montantes.
- Par appel d'offre (le maire préside la commission) qui procède par appel à concurrence
- De gré à gré (le conseil municipal délibère sur proposition) qui procède par vente négocié
- Par internet.

- Par vente de coupe : c'est une autorisation octroyée à une personne physique ou morale de nationalité camerounaise détenant un agrément en exploitation visant à prélever sur une portion de la foret communale de 2500 ha des arbres sur pieds régulièrement inventoriés. Elle a une durée d'un an renouvelable deux fois. L'exploitant paye les taxes d'abattages ainsi que les autres taxes à savoir entré usine, progressive et sortie qui sont versés au trésor public
- Par permis d'exploitation : c'est une autorisation octroyée à une personne physique ou morale agrée à l'exploitation forestière et de nationalité camerounaise de prélever un volume de bois ne pouvant excéder 500 m à une durée d'un an. L'exploitant paye les taxes d'abattage qui sont versés au trésor public et dans ce cas il n'y a pas usinage, ni exportation de bois.
- Par autorisation personnelle de coupe : c'est une autorisation octroyée à une personne physique ou morale de nationalité camerounaise de prélever un volume de bois ne pouvant excéder 30 m pour une durée de 3 mois , l'exploitant paye les taxes d'abattage qui sont versées au trésor public et il n'y a pas usinage ni exportation.

3- Nous choisissons l'exploitation en en régie pour optimiser la profitabilité de l'exploitation de la foret communale car ceci donne une opportunité d'augmenter le nombre d'emplois locaux surtout quand la transformation de bois est faite localement, valorise également au maximum la production forestière, facilite l'accès de la ressource ligneuse aux populations, améliore les conditions de vie des populations riveraines et le plan d'aménagement est mieux respecté car c'est la commune elle même qui exploite et a l'obligation de le respecter pour ne pas être pénalisée par les autorités en charge des forets.

4- Le maire doit être impliqué dans notre travail d'aménagement en soutenant financièrement tous les travaux qui concourent à l'aménagement durable.
Nous devions échanger avec le maire au cas où l'aménagement durable souffre d'une infraction pour pouvoir remédier immédiatement à celle-ci.

REGION DE L'EST **REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

DEPARTEMENT DE LA KADEY **Paix-Travail-Patrie**

COMMUNE DE BATOURI

SECRETARIAT GENERAL **Batouri, le 24 Aout 2010**

N° 05-/ L / SG / BRI

RAPPORT DES REUNIONS DE SENSIBILISATION DE LA POPULATION DANS

LES 25 VILLAGES RIVERAINS A LA FORET COMMUNALE DE BATOURI DANS LE

CADRE DE LA MISE EN PLACE DES COMITES PAYSANS FORETS (CPF) DE LA

DITE FORET

La participation pleine et entière des populations étant considérée dans la nouvelle loi forestière comme une condition essentielle pour la réussite de la nouvelle politique forestière et dans le souci d'intégrer la population dans la gestion durable et participative de la foret communale de Batouri, des réunions de sensibilisation se sont tenues du 17 au 27 aout 2010 respectivement dans les 25 villages riverain à la foret communale de Batouri dans le cadre de la mise en place des comités paysans foret(CPF).lors de ces réunions plusieurs thèmes ont été abordés dans chaque village selon l'ordre chronologique ci-après.

PATER

Comme convenu lors de la réunion de concertation, la commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de Batouri

Arrive à PATERE le mardi 17 AOUT 2010 à 0 9H00.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- La présentation des participants
II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour
III- La notion de CPF
Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités
IV- Présentation du découpage des CPF par secteur
V- Composition d'un CPF
VI- Traitement des membres des CPF
VII- Organisation et fonctionnement du CPF
VIII- Conditions pour être électeur
IX- Conditions pour être éligible
X- Choix des 8 membres représentant pater

- représentant du chef du village **GBWAPOR SAMUEL**
- représentant du comité de développement : **KENDJA GILBERT**
- représentant des élites intérieures **NGONDO SAMUEL**
- représentant des élites extérieures **NGBEME KOMBO JUSTIN**
- représentant des associations des femmes **NDJIKOCHARLOTTE**
- représentant des associations des femmes **AMBOUNDJR COLETTE**
- Représentant des planteurs **GBAPOL PAUL**
- représentant des jeunes **KONGA JACOB**

QUESTIOS DE LA POPULATION

- concernant le droit d'usage

- les conflits existant avec le village Dimako

ATTENTES DES POPUTIONS

- Il faut que ces réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ait des motivations financière

CLOTURE à 12h00 et départ pour **LOBI**

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite

LOBI

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de Batouri

Arrive à **LOBI** le mardi 17 AOUT 20100 à 12H00.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- La présentation des participants

II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour

III- La notion de CPF

Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités

IV- Présentation du découpage des CPF par secteur

V- Composition d'un CPF

VI- Traitement des membres des CPF

VII- Organisation et fonctionnement du CPF

VIII- Conditions pour être électeur

IX- Conditions pour être éligible

X- Choix des 8 membres représentant **LOBI**

- représentant du chef du village **DJANGO GERVAIS**
- représentant du comité de développement **GOUBOU PIERRE**
- représentant des élites intérieures **BILL JOSEPH**
- représentant des élites extérieures **WANDJI GASTON**
- représentant des associations des femmes **APOUMA MARIE**
- représentant des associations des femmes **DANTI BERNADETTE**
- Représentant des planteurs **PENO DANIEL**
- représentant des jeunes **BERY ALBERT**

QUESTIOS DE LA POPULATION

Si les autochtones seront recrutés pendant l'exploitation

Quelles sont les limites que donc les populations doivent faire leurs champs

ATTENTES DES POPUTIONS

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 15h00 et départ pour DIMAKO

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

DIMAKO

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de BATOURI

Arrive à **DIMAKO** le mardi 17 AOUT 20100 à15H00.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- Présentation des participants
II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour

III- La notion de CPF

Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités

IV- Présentation du découpage des CPF par secteur
V- Composition d'un CPF
VI- Traitement des membres des CPF
VII- Organisation et fonctionnement du CPF
VIII- Conditions pour être électeur
IX- Conditions pour être éligible
X- Choix des 8 membres représentant
XI- Choix des 8 membres représentant **DIMAKO**

- représentant du chef du village **BAGOUNE GONTRADN**
- représentant du comité de développement **BOUTO DESIRE**
- représentant des élites intérieures **NGBWAKO NESTOR**
- représentant des élites extérieures **PILIME SIMON**
- représentant des associations des femmes **BAGOUNE GODJE ADELAIDE**
- représentant des associations des femmes **MENENDI ANGELE**
- Représentant des planteurs **MBASSIMA MATHIEU**
- représentant des jeunes **NGUEO MICHEL**

PLATINI

QUESTIOS DE LA POPULATION

ATTENTES DES POPUTIONS

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 17h00 et retour à BATOURI

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

LOMBAYA

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de Batouri

Arrive à **LOMBAYA** le mercredi 18 AOUT 2010 à 09H00.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- La présentation des participants **LOMBAYA**

II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour

III- La notion de CPF

Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités

IV- Présentation du découpage des CPF par secteur

V- Composition d'un CPF

VI- Traitement des membres des CPF
VII- Organisation et fonctionnement du CPF
VIII- Conditions pour être électeur
IX- Conditions pour être éligible
X- Choix des 8 membres représentant

- représentant du chef du village **BELE JEAN DIDIER**
- représentant du comité de développement **MOKOUAYE ROGER**
- représentant des élites intérieures **NGORA GASTON**
- représentant des élites extérieures **ARAMA DAGOBERT**
- représentant des associations des femmes **AGBWA ADELINE**
- représentant des associations des femmes **NDJASSA JACQUELINE**
- Représentant des planteurs **MEDOUM PAUL**
- représentant des jeunes **NDJOMO DANEIL**

ATTENTES DES POPUTIONS

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 11h00 et départ pour KOMBO-AMOUGOU

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

KOMBO-AMOUGOU

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de BATOURI

Arrive à **KOMBO-AMOUGOU** le mercredi 18 AOUT 2010 à 12H00.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- La présentation des participants

II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour

III- La notion de CPF

Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités

IV- Présentation du découpage des CPF par secteur

VI- Composition d'un CPF

VII- Traitement des membres des CPF

VIII- Organisation et fonctionnement du CPF

X- Conditions pour être électeur
XI- Conditions pour être éligible
XII- Choix des 8 membres représentant **KOMBO-AMOUGOU**

- représentant du chef du village **AMOUGOU SAMMUEL**
- représentant du comité de développement **DJOPOU LETINA LEVY**
- représentant des élites intérieures **GOMNA PHILEMON**
- représentant des élites extérieures **ZAMOU PHILEMON**
- représentant des associations des femmes **MARIGOH CECIL**
- représentant des associations des femmes **ANDON LYDIE**
- Représentant des planteurs **MBAH DIEUDONNE**
- représentant des jeunes **MBATA DANIEL**

QUESTIOS DE LA POPULATION

Concernant le droit d'usage

ATTENTES DES POPULATIONS

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 14h00 et départ pour bendissola

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

MBEDISSOLA

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de BATOURI

Arrive à **MBEDISSOLA** le mercredi 18 AOUT 2010 à 15H00.après installation dans les locaux du chef de village ou la population de **BAKOMBELE** était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- La présentation des participants

II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour

III- La notion de CPF

Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités

IV- Présentation du découpage des CPF par secteur

VI- Composition d'un CPF

VII- Traitement des membres des CPF

VIII- Organisation et fonctionnement du CPF

II- Conditions pour être électeur
III- Conditions pour être éligible

XI- 1 Choix des 8 membres représentant **MBEDISSOLA**

- représentant du chef du village **WALE PAUL**
- représentant du comité de développement **MOKOUA PANPHILE**
- représentant des élites intérieures **LASSIDANG ARMAND**
- représentant des élites extérieures **BAMOUNDJO EMMANUEL**
- représentant des associations des femmes **NDJEBE MADELEINE**
- représentant des associations des femmes **NGOMBE IRENE**
- Représentant des planteurs **NDONG JEANNOT**
- représentant des jeunes **SEPI LEVIS**

2- Choix des 8 membres représentant BAKOMBELE

- représentant du chef du village **NGALANDO BENOIT**
- représentant du comité de développement **SONGUENE JEAN**
- représentant des élites intérieures **SAH MOISE**
- représentant des élites extérieures **ESSENDI MARCEL**
- représentant des associations des femmes **ZAPERA EMMILIENNE**
- représentant des associations des femmes **TAPESSA JULIENNE**
- Représentant des planteurs **TOUMOKO ALBERT**
- représentant des jeunes **BETA GASTON**

QUESTIONS DE LA POPULATION

Qui va exploiter la foret

Pourquoi les CPF ne sont payé

ATTENTES DES POPUTIONS

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 17h00

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

NARKE I

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de batouri

Arrive à **NARKE I** le JEUDI19 AOUT 2010 à 09H00.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente y compris les chefs de **KAMBELE I** et **NAKE II**, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- La présentation des participants

II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour

III- La notion de CPF

Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités

IV- Présentation du découpage des CPF par secteur

V- Composition d'un CPF

XI- Traitement des membres des CPF
XII- Organisation et fonctionnement du CPF
XIII- Conditions pour être électeur
XIV- Conditions pour être éligible
XV- Choix des 8 membres représentant

- représentant du chef du village **MALABI JOSEPH**
- représentant du comité de développement **BELA ANTOINE**
- représentant des élites intérieures **LETINA JUSTIN**
- représentant des élites extérieures **NARGABA JOSEPH**
- représentant des associations des femmes **SOSSO JUSTINE**
- représentant des associations des femmes **ANGONG MARCELINE**
- Représentant des planteurs **BANGUE MARCEL**
- représentant des jeunes **NDIMA NIKO**

QUESTIOS DE LA PARTICIPANTS

Le CPF appartient à qui

Les CPF auront il un mot dans l'exploitation?

ATTENTES DES POPUTIONS

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 11h00

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

Il est demandé aux chefs de KAMBELE I et NARKE II de réunir leurs populations le JEUDI 20/08/2010 à 16h00

KAMBELE I

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de batouri

Arrive à **kambele I** le VENDREDI 20 AOUT 2010 à 16H10 seul le chef est présent et propose une liste qui se voie rejetée

NARKE II

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de batouri

Arrive à **NARKE II** le VENDREDI 20 AOUT 2010 à 16H00 seul le chef est présent et propose une liste qui se voie rejetée

KAMBELE II

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de batouri

Arrive à **KAMBELE II** le VENDREDI 20 AOUT 2010 à 9H00.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- La présentation des participants

II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour

III- La notion de CPF

Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités

IV- Présentation du découpage des CPF par secteur

VI- Composition d'un CPF

VII- Traitement des membres des CPF

VIII- Organisation et fonctionnement du CPF

XIII- Conditions pour être électeur
XIV- Conditions pour être éligible
XV- Choix des 8 membres représentant **KAMBELE II**

- représentant du chef du village **NDIBO DAVID DAVESTIN**
- représentant du comité de développement **KOTE ALPHONSE**
- représentant des élites intérieures **GANGA REMY**
- représentant des élites extérieures **TODJOU RONY**
- représentant des associations des femmes **NANYELE MARIE NOEL**
- représentant des associations des femmes **SALABI CATHERINE**
- Représentant des planteurs **MVONDO ALEXANDRE**
- représentant des jeunes **DARY MBELE HILAIRIE**

QUESTIONS DE LA POPULATION

Pourquoi la commune met sur pied les CPF et ne s'occupe pas d'eux financièrement

ATTENTES DES POPUTIONS

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 11h00 et départ pour **DJIRA**

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

DJIRA

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de batouri

Arrive à **DJIRA** le VENDREDI 20 AOUT 2010 à 11H30.après installation dans les locaux du chef de village ou quelques personnes y étaient présentes, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- La présentation des participants

II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour

III- La notion de CPF

Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités

IV- Présentation du découpage des CPF par secteur

V- Composition d'un CPF

VI- Traitement des membres des CPF

XII- Organisation et fonctionnement du CPF

XII -Conditions pour être électeur

XIV- Conditions pour être éligible

XV -Choix des 8 membres représentant **DJIRA**

- représentant du chef du village **NDELA DIEUDONNE**
- représentant du comité de développement **MBELE BETARE DAVID**
- représentant des élites intérieures **KOMBO FLORIBERT**
- représentant des élites extérieures **LASSIDANG PHILEMON**
- représentant des associations des femmes **NDELLA MARGUERITE**
- représentant des associations des femmes **MBELLE NICAISE**
- Représentant des planteurs **YELE EMMANUEL**
- représentant des jeunes **MARIGOH APPOLINAIRE**

QUESTIOS DE LA POPULATION

Pourquoi la commune met sur pied les CPF et ne s'occupe pas d'eux financièrement

ATTENTES DES POPUTIONS

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 14h00 et départ pour **NDEM**

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

NDEM

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de batouri

Arrive à **DJIRA** le VENDREDI 20 AOUT 2010 à 14H10.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande population y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- La présentation des participants

II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour

III- La notion de CPF

Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités

IV- Présentation du découpage des CPF par secteur

V- Composition d'un CPF

VI- Traitement des membres des CPF

XII- Organisation et fonctionnement du CPF

XII -Conditions pour être électeur

XIV- Conditions pour être éligible

XV -Choix des 8 membres représentant **NDEM**

- représentant du chef du village **BELL ADA BERTRAND OLIVIER**
- représentant du comité de développement **ABDOULAYE AHIDJO**
- représentant des élites intérieures **MALABI LAURENT**
- représentant des élites extérieures **MBELE ADA JONAS**
- représentant des associations des femmes **NDOA FEVRINE**
- représentant des associations des femmes **KANGA CLEMENTINE**
- Représentant des planteurs **MBIGNO DAVID**
- représentant des jeunes **GBAPO DAVID**

QUESTIOS DE LA POPULATION

Pourquoi la commune met sur pied les CPF et ne s'occupe pas d'eux financièrement

ATTENTES DES POPUTIONS

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 16h00 et départ pour **NARKE II**

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

AMBANGA

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de batouri

Arrive à **AMBANGA** le mardi 24 AOUT 20100 à 09H00.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- Présentation des participants

III- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour

III- La notion de CPF

Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités

IV- Présentation du découpage des CPF par secteur

V- Composition d'un CPF

VI- Traitement des membres des CPF

VII- Organisation et fonctionnement du CPF

VIII- Conditions pour être électeur

IX- Conditions pour être éligible

X- Choix des 8 membres représentant

XI- Choix des 8 membres représentant **AMBANGA**

- représentant du chef du village **DEM PIERRE**
- représentant du comité de développement **SOLE ROBERT**
- représentant des élites intérieures **MBOSSI SIMON**
- représentant des élites extérieures **EDABA NICOLAS**
- représentant des associations des femmes **AKOUNDOU ROSETTE**
- représentant des associations des femmes **PATOU VICTORINE**
- Représentant des planteurs **GBANGUE SYLVESTRE**
- représentant des jeunes **HOMO DANIEL**

QUESTIOS DE LA POPULATION

Pourquoi la commune met sur pied les CPF et ne s'occupe pas d'eux financièrement

ATTENTES DES POPUTIONS

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 11h00 et départ pour **ABENGANGA**

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

ABENGANGA

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de batouri

Arrive à **ABEGANGA** le mardi 24 AOUT 2010 à 11H30.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- Présentation des participants
II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour

III- La notion de CPF

Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités

III- Présentation du découpage des CPF par secteur
IV- Composition d'un CPF
V- Traitement des membres des CPF
VI- Organisation et fonctionnement du CPF
VII- Conditions pour être électeur
VIII- Conditions pour être éligible
IX- Choix des 8 membres représentant **ABENGANGA**

- représentant du chef du village **TOUAL LEONARD**
- représentant du comité de développement **BEINA MICHEL**
- représentant des élites intérieures **SAMBO FRANCOIS**
- représentant des élites extérieures **AKOM JACQUIMOT**
- représentant des associations des femmes **NGOMBESSE DAMARIS**
- représentant des associations des femmes **ANGOMBE FRANCOISE**
- Représentant des planteurs **ADAMOU ABDOU**
- représentant des jeunes **OLINGA FRANCOIS**

QUESTIOS DE LA POPULATION

Le CPF appartient à qui

Les CPF auront il un mot dans l'exploitation

ATTENTES DES POPULATIONS

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 14h00 et départ pour **NGUEMO**

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

NGUEMO

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de batouri

Arrive à **NGUEMO** le mardi 24 AOUT 2010 à 14H15.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- Présentation des participants
II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour
III- La notion de CPF
Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités
IV- Présentation du découpage des CPF par secteur
V- Composition d'un CPF
VI- Traitement des membres des CPF
VII- Organisation et fonctionnement du CPF
VIII- Conditions pour être électeur
IX- Conditions pour être éligible
X- Choix des 8 membres représentant **NGUEMO**

- représentant du chef du village **NGUELE FRANCOIS**
- représentant du comité de développement **NGAMBESSO JEAN NICOLE**
- représentant des élites intérieures **KOMBO PAUL**
- représentant des élites extérieures **KOUDOUNKOL JEAN ROBINSON**
- représentant des associations des femmes **MEYONE CATHERINE**
- représentant des associations des femmes **NAMBOU MADELEINE**
- Représentant des planteurs **DANGBWAKO JEAN RIGOBERT**
- représentant des jeunes **NGAMBO JONAS**

QUESTIOS DE LA POPULATION

Le CPF appartient à qui

Les CPF auront il un mot dans l'exploitation

ATTENTES DES POPUTIONS

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 17h00 et retour à batouri

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

NGOURA II

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de batouri

Arrive à **NGOURA II** le mardi 25 AOUT 2010 à 09H00.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- Présentation des participants
II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour
III- La notion de CPF
Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités
IV- Présentation du découpage des CPF par secteur
V- Composition d'un CPF
VI- Traitement des membres des CPF
VII- Organisation et fonctionnement du CPF
VIII- Conditions pour être électeur
IX- Conditions pour être éligible
X- Choix des 8 membres représentant **NGOURA II**

- représentant du chef du village **KOTE THIERRY**
- représentant du comité de développement **ADEH VICTORINE**
- représentant des élites intérieures **NADJAKO SIMON**
- représentant des élites extérieures **MBOA-GBANG CHRISTOPHE**
- représentant des associations des femmes **BOULA BRIGITTE**
- représentant des associations des femmes **BOUQUET BERNADETTE**
- Représentant des planteurs **MBONDA SALOMON**
- représentant des jeunes **WADJE EDOUARD**

QUESTIOS DE LA POPULATION

Le CPF appartient à qui

Les CPF auront il un mot dans l'exploitation

ATTENTES DES POPUTIONS

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 11h00 pour **BELITA III**

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

AMEDJOUME

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de batouri

Arrive à **AMEDJOUME** le mardi 25 AOUT 2010 à 11H10.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- Présentation des participants
II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour
III- La notion de CPF
Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités
IV- Présentation du découpage des CPF par secteur
V- Composition d'un CPF
VI- Traitement des membres des CPF
VII- Organisation et fonctionnement du CPF
VIII- Conditions pour être électeur
IX- Conditions pour être éligible
X- Choix des 8 membres représentant **AMEDJOUME**

- représentant du chef du village **NDANGA GILBERT**
- représentant du comité de développement **BAWOLO FERDINAND**
- représentant des élites intérieures **KANGA MARCEL**
- représentant des élites extérieures **MBOUNDJELIKO EDION**
- représentant des associations des femmes **YEH ELISABETH**
- représentant des associations des femmes **NDONGOMENETI SALOME**
- Représentant des planteurs **BOLA JOSEPH**
- représentant des jeunes **SAMBA PHILEMON**

QUESTIOS DE LA POPULATION

Le CPF appartient à qui

Les CPF auront ils un mot dans l'exploitation

ATTENTES DES POPUTIONS

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 14h00 et départ pour **BELITA III**

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

BELITA III

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de batouri

Arrive à **BELITA III** le mardi 25 AOUT 2010 à 14H10.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- Présentation des participants
II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour
III- La notion de CPF
Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités
IV- Présentation du découpage des CPF par secteur
V- Composition d'un CPF
VI- Traitement des membres des CPF
VII- Organisation et fonctionnement du CPF
VIII- Conditions pour être électeur
IX- Conditions pour être éligible
X- Choix des 8 membres représentant **BELITA III**

- représentant du chef du village **ARRASSANG JEAN VINCENT**
- représentant du comité de développement **MBELE FRANCOIS**
- représentant des élites intérieures **NDANGAYO OLIVIER**
- représentant des élites extérieures **BARKA BARTHELEMY**
- représentant des associations des femmes **DALONDO BERTINE**
- représentant des associations des femmes **NABERO EUGENIE**
- Représentant des planteurs **NGANGAM PHILIPPE**
- représentant des jeunes **SAKA DESIRE**

QUESTIOS DE LA POPULATION

Le CPF appartient à qui

Les CPF auront il un mot dans l'exploitation

ATTENTES DES POPUTIONS

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 17h00 et retour à BATOURI

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

NGANGAM

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de batouri

Arrive à **NGANGAM** le mardi 26 AOUT 2010 à 09H00.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- Présentation des participants
II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour
III- La notion de CPF
Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités
IV- Présentation du découpage des CPF par secteur
V- Composition d'un CPF
VI- Traitement des membres des CPF
VII- Organisation et fonctionnement du CPF
VIII- Conditions pour être électeur
IX- Conditions pour être éligible
X- Choix des 8 membres représentant **NGANGAM**

- représentant du chef du village **BERO LEON**
- représentant du comité de développement **NDEMBO FIDELE**
- représentant des élites intérieures **BERI FIDELE**
- représentant des élites extérieures **DEH ANDRE**
- représentant des associations des femmes **NAMBAYA MARGUERITE**
- représentant des associations des femmes **IH COLETTE**
- Représentant des planteurs **GOH CHRISTOPHE**
- représentant des jeunes **SIRE ROLAND**

QUESTIOS DE LA POPULATION

Le CPF appartient à qui

Les CPF auront il un mot dans l'exploitation

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 11h00 et départ à **GETTE**

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

NGUETE

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de batouri

Arrive à **NGUETE** le mardi 26 AOUT 2010 à 11H10.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- Présentation des participants
II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour
III- La notion de CPF
Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités
IV- Présentation du découpage des CPF par secteur
V- Composition d'un CPF
VI- Traitement des membres des CPF
VII- Organisation et fonctionnement du CPF
VIII- Conditions pour être électeur
IX- Conditions pour être éligible
X- Choix des 8 membres représentant **NGUETE**

- représentant du chef du village **NDENGUE HUBERT**
- représentant du comité de développement **SAKA PLACIDE**
- représentant des élites intérieures **MATON MICHEL**
- représentant des élites extérieures **SAMAKI JEAN**
- représentant des associations des femmes **YAKONDOU MARCELLINE**
- représentant des associations des femmes **MBOUTOU ROSETTE**
- Représentant des planteurs **MBAH DIEUDONNE**
- représentant des jeunes **BOULOU JEAN VICTOR**

QUESTIOS DE LA POPULATION

Pourquoi on ne constitue pas les CPF par village ?

ATTENTES DES POPUTIONS

- Il faut que ses réunions soient continues

- Que l’exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l’exploitation
- Lors des réunions qu’il y ai des motivations financière

CLOTURE à 14h00 et départ à **MBOUNOU**

OBSERVATIONS

Aucun incident n’a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l’organisation des populations étais parfaite.

MBOUNOU

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de batouri

Arrive à **MBOUNOU**le mardi 26 AOUT 2010 à 14H10.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- Présentation des participants
II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour
III- La notion de CPF
Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités
IV- Présentation du découpage des CPF par secteur
V- Composition d'un CPF
VI- Traitement des membres des CPF
VII- Organisation et fonctionnement du CPF
VIII- Conditions pour être électeur
IX- Conditions pour être éligible
X- Choix des 8 membres représentant **MBOUNOU**

- représentant du chef du village **DOBIL GOMOGOMO MICHEL**
- représentant du comité de développement **KOKO MOISE**
- représentant des élites intérieures **YANGMAN ALFRED**
- représentant des élites extérieures **NGANGAM CHRITOPH**
- représentant des associations des femmes **BAKOUTOU MARTHE**
- représentant des associations des femmes **ZAMBANGO POLINE**
- Représentant des planteurs **GBWANGONDJOU PAUL**
- représentant des jeunes **NASSARA DIPO HERMANI**

QUESTIOS DE LA POPULATION

Le CPF appartient à qui

Les CPF auront il un mot dans l'exploitation

ATTENTES DES POPUTIONS

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 17h00 et retour à batouri

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

NABOUOBOU

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de batouri

Arrive à NABOUBOU le mardi 27 AOUT 2010 à 09H00.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- Présentation des participants
II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour
III- La notion de CPF
Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités
IV- Présentation du découpage des CPF par secteur
V- Composition d'un CPF
VI- Traitement des membres des CPF
VII- Organisation et fonctionnement du CPF
VIII- Conditions pour être électeur
IX- Conditions pour être éligible
X- Choix des 8 membres représentant **NABOUBOU**

- représentant du chef du village **MAINA PIERRE**
- représentant du comité de développement **KENDI SALOMON**
- représentant des élites intérieures **BILA SIMON**
- représentant des élites extérieures **TOUMO GAUTIER**
- représentant des associations des femmes **ZALMO ROSETTE**
- représentant des associations des femmes **NAGUIWA JACQUELINE**
- Représentant des planteurs **NGOL DESIRE**
- représentant des jeunes **NGALIZANDO SYMPHORIEN**

QUESTIOS DE LA POPULATION

Pourquoi on dit que le CPF doit Controller la foret sans avoir un salaire par rapport cette activité

ATTENTES DES POPUTIONS

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 11h00 et départ pour **NAMBALO**

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

NAMBALO

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de batouri

Arrive à **NAMBALO** le mardi 27 AOUT 2010 à 11H10.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- Présentation des participants
II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour
III- La notion de CPF
Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités
IV- Présentation du découpage des CPF par secteur
V- Composition d'un CPF
VI- Traitement des membres des CPF
VII- Organisation et fonctionnement du CPF
VIII- Conditions pour être électeur
IX- Conditions pour être éligible
X- Choix des 8 membres représentant **NAMBALO**

- représentant du chef du village **BERI CHARLES**
- représentant du comité de développement **GAMBO DENIS**
- représentant des élites intérieures **MBAH THOMAS**
- représentant des élites extérieures **BANI ARMEL**
- représentant des associations des femmes **NANDO MARIENNE**
- représentant des associations des femmes **ZAMBESSO ELIANE**
- Représentant des planteurs **DANSI DIEUDONNE**
- représentant des jeunes **NGOMBE NGUIMBA DE LAMBERT**

QUESTIOS DE LA POPULATION

Le CPF appartient à qui

Les CPF auront il un mot dans l'exploitation

ATTENTES DES POPUTIONS

- Il faut que ses réunions soient continues
- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE à 14h00 et départ pour **NDAMONO**

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.

NDAMONO

La commission constituée de :

- Le représentant du sous-préfet
- Du représentant du délégué départemental du MINFOF de la KADEY
- Des deux membres de la cellule de foresterie communale de batouri

Arrive à **NDAMONO** le mardi 27 AOUT 2010 à 14H10.après installation dans les locaux du chef de village ou une grande foule y était présente, le représentant du sous-préfet déclare les travaux de la sensibilisation ouverts et suivra successivement :

I- Présentation des participants
II- La présentation de l'ordre du jour par le facilitateur du jour
III- La notion de CPF
Définition, cadre règlementaire, son rôle et son importance, ses missions, et ses activités
IV- Présentation du découpage des CPF par secteur
V- Composition d'un CPF
VI- Traitement des membres des CPF
VII- Organisation et fonctionnement du CPF
VIII- Conditions pour être électeur
IX- Conditions pour être éligible
X- Choix des 8 membres représentant **NDAMONO**

- représentant du chef du village **MONSINGA MARCEL**
- représentant du comité de développement **MBOA VERLIN**
- représentant des élites intérieures **BANFIO ARMAND**
- représentant des élites extérieures **NGBABOLY ASHANTI**
- représentant des associations des femmes **INGUE MEH PAUL**INE
- représentant des associations des femmes **ZAMBANGO ANGELE**
- Représentant des planteurs **ASSOM MBAYA ACHILLE**
- représentant des jeunes **NDONGUI MAURICE**

QUESTIOS DE LA POPULATION

ATTENTES DES POPUTIONS Il faut que ses réunions soient continues

- Que l'exploitant tienne compte de la population riveraine lors de l'exploitation
- Lors des réunions qu'il y ai des motivations financière

CLOTURE GENERALE DE SENSIBILISATION à 14h00 et retour à BATOURI

OBSERVATIONS

Aucun incident n'a été observé le message a été claire car il était dispensé en langue KAKO par le facilitateur et le temps a été respecté l'organisation des populations étais parfaite.